

Sous-critère 2.3 – Procédé de positionnement des bénéficiaires

L'établissement réalise, avant toute inscription définitive, un entretien d'admission avec le candidat afin d'identifier ses besoins et son projet personnel ou professionnel.

Cet entretien s'appuie sur une fiche de positionnement permettant de recueillir les informations relatives à son projet, à son expérience de conduite, à ses contraintes (disponibilités, délais, budget) et à ses éventuelles difficultés.

Les informations recueillies font l'objet d'une analyse par l'établissement afin d'adapter le parcours de formation proposé (volume d'heures estimé, rythme de formation, accompagnement pédagogique).

La synthèse de cet entretien est formalisée dans une fiche de positionnement conservée dans le dossier du bénéficiaire.

FICHE DE POSITIONNEMENT DU CANDIDAT

Ce document permet de recueillir les informations nécessaires afin d'identifier les besoins du candidat et d'adapter son parcours de formation.

Identité du candidat	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Téléphone :
Projet du candidat	
Motif du permis :	
Personnel / Professionnel (préciser) :	
Expérience de conduite	
Déjà conduit :	Déjà inscrit ailleurs :
Si oui, précisez :	
Contraintes	
Disponibilités :	
Budget estimé :	
Délai souhaité :	
Difficultés potentielles	
Stress :	Compréhension :
Langue :	Autres :
Analyse de l'établissement	
Niveau estimé :	
Volume d'heures conseillé :	
Type d'accompagnement :	
Conclusion	
Parcours proposé :	
Observations :	
Signature candidat :	Signature établissement :